

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

---

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321

Courriel : [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
1198<sup>ÈME</sup> RÉUNION

31 JANVIER 2024  
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1198 (2024)

COMMUNIQUÉ



## COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) à sa 1198<sup>e</sup> réunion tenue le 31 janvier 2024 sur a) l'examen de la Politique de l'UA en matière de reconstruction et de développement post-conflit (RDPC), et b) la deuxième (2<sup>e</sup>) commémoration de la Journée africaine de la paix et de la réconciliation.

### Le Conseil de paix et de sécurité,

**Rappelant** la Décision [Assembly/AU/Dec. 815(XXXV)] adoptée par la 35<sup>e</sup> Session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue les 5 et 6 février 2022 à Addis Abéba (Ethiopie), demandant à la Commission de l'UA de procéder à une révision rapide de la Politique en matière de reconstruction et de développement post-conflit (2006) et **se référant** à la Politique en matière de reconstruction et de développement post-conflit adoptée à Banjul (Gambie) en juillet 2006 ;

**Rappelant** la Déclaration [Ext/Assembly/AU/Decl.XVI] adoptée par la 16<sup>e</sup> Session extraordinaire de la Conférence de l'Union tenue le 28 mai 2022, qui a institué le 31 janvier de chaque année « Journée africaine de la paix et de la réconciliation » et la Décision [Assembly/AU/Dec.501(XXII)] adoptée par la 22<sup>e</sup> Session ordinaire de la Conférence de l'Union, qui a proclamé la période de 2014 à 2024 « Décennie Nelson Mandela pour la réconciliation en Afrique » ;

**Rappelant en outre** ses décisions et déclarations antérieures sur la Décennie de la réconciliation en Afrique, en particulier le Communiqué [PSC/PR/COMM.1188 (2023)] adopté à sa 1188<sup>e</sup> réunion tenue le 29 novembre 2023, et le Communiqué [PSC/PR/COMM.1122 (2022)] adopté à sa 1122<sup>e</sup> réunion tenue le 28 novembre 2022 ;

**Engagé** à mettre en œuvre sa précédente décision sur la Journée africaine de la paix et de la réconciliation, notamment le Communiqué [PSC/PR/COMM.1135(2023)] ;

**Notant** la déclaration liminaire de S.E. l'Ambassadeur Amma A. Twum-Amoah, Représentant permanent de la République du Ghana auprès de l'Union africaine et Président du CPS pour le mois de janvier 2024, ainsi que la déclaration et la communication de S.E. l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité ;

**Notant en outre** le message enregistré de S.E. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola et Champion de l'UA pour la paix et la réconciliation, et les déclarations de S.E. l'Ambassadeur Mohamed Gad, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte représentant le Champion de la RDPC, et de S.E. l'Ambassadeur Prof. Miguel Cêsar Dominges Bembe, Représentant permanent de la République d'Angola ;

**Réaffirmant** son engagement à promouvoir la mise en œuvre effective des activités en matière de reconstruction et de développement post-conflit, ainsi que de paix en vue de consolider la paix et de prévenir la résurgence des conflits, conformément aux dispositions de l'article 3 (c) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ;

### Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

S'agissant de l'examen de la Politique de l'UA en matière de reconstruction et de développement post-conflit (RDPC) ;

1. **Salue** la réussite de l'examen approfondi de la politique de l'UA de 2006 en matière de reconstruction et de développement post-conflit (RDPC), **félicite** la Commission de l'UA, en particulier le Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité, pour les efforts qu'elle a déployés afin de faciliter le travail des experts à Accra (Ghana) en septembre 2022, au Caire (Égypte) en juin 2023 et à Dar es-Salam (Tanzanie) en septembre 2023, conformément au Communiqué [PSC/PR/COMM.1047(2021)] du CPS et à la Décision [Assembly/AU/Dec. 815(XXXV)] de la Conférence ;
2. **Exprime sa profonde gratitude** aux experts pour leur expertise et leur dévouement pour enrichir et réaménager la Politique de l'UA en matière de RDPC de 2006 afin d'assurer qu'elle répond aux défis émergents en matière de paix et de sécurité sur le continent, en y incorporant une composante relative à la consolidation de la paix pour couvrir l'ensemble du cycle de conflit et les pays en transition politique ;
3. **Félicite** S.E. Abdelfattah El-Sisi, Président de la République arabe d'Égypte et Champion de l'UA pour la RDPC, pour ses efforts continus visant à promouvoir la paix et le développement durables et pour avoir accueilli gracieusement le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit ;
4. **Adopte** la politique révisée de l'UA en matière de RDPC, qui comprend désormais neuf piliers, et **décide** de la soumettre à l'examen de la 37<sup>e</sup> Session ordinaire de la Conférence de l'Union qui se tiendra les 17 et 18 février 2024 ;
5. **Souligne** la nécessité impérieuse d'une diffusion de la Politique révisée de l'UA en matière de RDPC à tous les États membres de l'UA, aux Communautés économiques régionales et aux Mécanismes régionaux (CER/MR), aux organisations de la société civile et au secteur privé, ainsi qu'aux partenaires et à la communauté internationale dans son ensemble, afin qu'ils conjugent leurs efforts dans la consolidation de la paix sur le Continent ;
6. **Souligne** la nécessité pour toutes les parties prenantes et les artisans de la paix d'intégrer les nouveaux piliers dans leur planification stratégique et leurs cadres opérationnels afin de promouvoir une approche unifiée et synchronisée de la reconstruction et du développement post-conflit et des efforts globaux de consolidation de la paix en vue d'une Afrique en paix, résiliente et prospère ;
7. **Demande** à la Commission d'accélérer la mise en place d'une architecture globale de RDPC et de consolidation de la paix, y compris la revitalisation du Groupe de travail interdépartemental pour assurer la mise en œuvre optimale de la politique révisée de l'UA en matière de RDPC, **demande en outre** à la Commission de mobiliser les ressources humaines, techniques et financières nécessaires en interne et auprès des Nations Unies et d'autres partenaires, y compris le secteur privé, pour assurer la mise en œuvre intégrale de la RDPC et permettre au Centre pour la RDPC au Caire (Égypte) de s'acquitter efficacement de son mandat;

#### **Concernant la deuxième commémoration de la Journée africaine de la paix et de la réconciliation ;**

8. **Salue** l'institutionnalisation de la commémoration de la Journée africaine de la paix et de la réconciliation conformément à la Déclaration [Ext/Assembly/AU/Decl.XVI] de Malabo adoptée en mai 2022, et **souligne** la nécessité de déployer des efforts concertés pour promouvoir la culture de la paix, de la tolérance, de la justice, du pardon et de la réconciliation en tant qu'étape essentielle de la prévention des conflits, en particulier au sein des communautés qui sortent d'un conflit ;

9. **Félicite** S.E. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola et Champion de l'UA pour la paix et la réconciliation, pour ses efforts concertés et son engagement à promouvoir la culture de la paix et de la réconciliation en vue d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables sur le continent, ainsi que pour ses efforts continus pour diriger la mobilisation du soutien politique, technique et financier pour la prévention, la gestion, le règlement et la transformation des conflits sur le continent ;

10. **Exprime sa gratitude** au gouvernement de la République d'Angola pour avoir abrité avec succès la 3<sup>e</sup> édition du Forum panafricain pour la culture de la paix et de la non-violence- Biennale de Luanda 2023 ; et **encourage** la mise en œuvre de ses conclusions, en particulier, la promotion de l'enseignement de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) et la diffusion de la culture et de l'art pour développer une culture de la paix et de la non-violence, ainsi que la promotion de forums réguliers de dialogue intergénérationnel, et assurer une communication continue entre les dirigeants politiques et les jeunes ;

11. **Se félicite** des progrès accomplis par l'UA dans la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance et du constitutionnalisme, soutenus par une croissance économique inclusive et un développement durable, ainsi que la quête d'un continent intégré conformément à l'Agenda 2063 ; à cet égard, **salue** les efforts inlassables déployés par la Commission de l'UA en matière de rétablissement de la paix par le biais de processus de médiation, de dialogue et de réconciliation, et **souligne** le rôle crucial des envoyés spéciaux, des hauts représentants, du Groupe des sages de l'UA et d'autres médiateurs dans la promotion du dialogue, de la réconciliation et de l'apaisement national ;

12. **Souligne** l'importance de la justice dans le processus de réconciliation en tant que pilier fondamental de sociétés justes et en paix ;

13. **Souligne** la nécessité de créer des espaces de dialogue interculturel constructif afin que des personnes d'ethnies, de religions et de communautés différentes puissent échanger et promouvoir la compréhension mutuelle, et **souligne en outre** la nécessité de sensibiliser les jeunes à l'importance de la paix et de la réconciliation par le biais d'activités éducatives axées sur le règlement pacifique des conflits ;

14. **Se déclare préoccupé** par la détérioration des institutions d'État, la résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement et l'éclatement de conflits dans certains États membres, y compris la menace croissante du terrorisme et de l'extrémisme violent, et **souligne** la nécessité de renforcer les piliers de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) pour répondre de manière adéquate à l'instabilité structurelle et conjoncturelle, en particulier le rôle du Groupe des sages qui consiste à apporter une réponse rapide à l'alerte précoce par le biais d'une diplomatie préventive ;

15. **Souligne** la nécessité impérieuse de renforcer la coopération et la complémentarité des efforts entre le Champion de l'UA, les hauts représentants et envoyés de l'UA, les CER/RMS et d'autres acteurs sur le continent ; et

16. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.